



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230227-2023_02_010-DE



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 février deux mille vingt-trois, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la mairie d'Aubigny-sur-Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 février 2023

Délibération n° 2023-02-010

Modification de la composition du bureau communautaire

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

Conseillers titulaires présents : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Philippe RAGOBERT, M. Jean-Marc RUIZ.

Conseiller suppléant présent : M. Nicolas RAFFESTIN

Pouvoirs : M. Lionel POINTARD a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Alain URBAIN a donné pouvoir à M. Philippe RAGOBERT,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, M. François GRESSET, M. Xavier ADAM, Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, Mme Denise SOULAT, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Secrétaire de séance : M. Pascal MARGERIN

A la suite de la démission de M. Pierre LOEPER de ses fonctions de maire de la commune d'Argent-sur-Sauldre fin janvier et de l'élection de Madame Anne Cassier en date du 17 février 2023, il convient de procéder à la modification du bureau communautaire, composé de la Présidente, de quatre vice-présidents et de neuf autres membres, qui sont les neuf autres maires.

Le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection du cinquième autre membre.

Les autres membres sont élus selon les mêmes modalités que le président et les vice-présidents (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Deux assesseurs sont nommés : Dominique TURPIN et David DALLOIS

Election du cinquième autre membre :

	Scrutins		
	1er tour	2ème tour	3ème tour
a - Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0		
b - Nombre de votants (bulletins déposés)	26		
c - Nombre de suffrages déclarés nuls	0		
d - Nombre de votes blancs	0		
e - Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	26		
f - Majorité absolue	14		
NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)			
NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS			
Anne CASSIER	26		

Proclamation de l'élection du cinquième autre membre : Mme Anne CASSIER a été proclamé(e) membre du bureau communautaire et immédiatement installé(e).

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-0137 en date du 11 février 2021 constatant la composition du conseil communautaire de la Communauté de communes Sauldre et Sologne,

Vu la délibération n°2020-07-033 du 15 juillet 2020 déterminant la composition du bureau communautaire, ainsi que le PV relatif à l'élection du Président et des membres du bureau de la Communauté de communes Sauldre et Sologne,

Vu la délibération n°2021-03-001 du 1^{er} mars 2021 créant un poste de vice-président supplémentaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10,

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil communautaire :

Article unique : PROCLAME Mme Anne CASSIER membre du bureau de la Communauté de communes Sauldre et Sologne et la déclare installée.

Pour extrait conforme

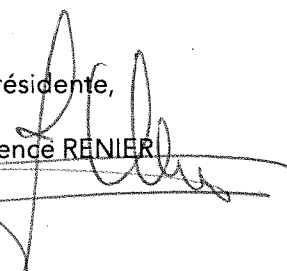
Le secrétaire de séance,

Pascal MARGERIN




La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/02/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.